

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE:

VINGRAU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Dossier d'approbation du P.L.U

PLAN DE ZONAGE

TOTALITÉ DU TERRITOIRE

Echelle: 1:7 500

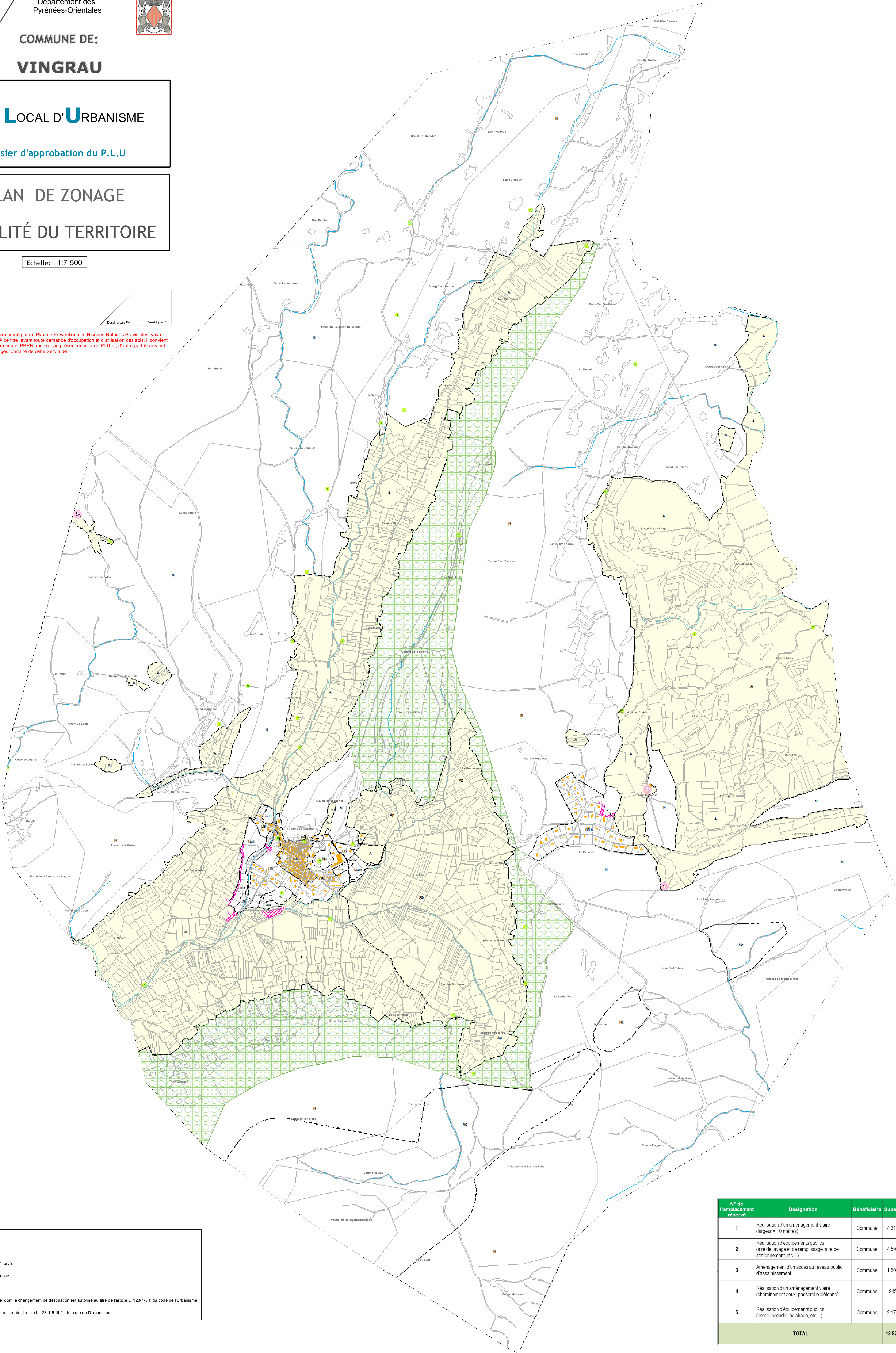
5a

N° du document

Dessiné par: FV

Vérifié par: ST

* Le territoire communal est concerné par un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles, valant Servitude d'Utilité Publique. A ce titre, avant toute demande d'occupation et d'utilisation des sols, il convient d'une part de se référer au document PPRN annexé au présent dossier de PLU et, d'autre part il convient de se rapprocher du service gestionnaire de cette Servitude.



Légende

- Limite de Zone
- Emplacement Réserve
- Espace Boisé Classé
- Zone Agricole
- Bâtiment agricole dont le changement de destination est autorisé au titre de l'article L. 123-1-5 II du code de l'Urbanisme
- Élément identifié au titre de l'article L. 123-1-5 III-2° du code de l'Urbanisme

N° de l'emplacement réservé	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Réalisation d'un aménagement viaire (largeur = 10 mètres)	Commune	4 315 m²
2	Réalisation d'équipements publics (aire de lavage et de remplissage, aire de stationnement, etc...)	Commune	4 590 m²
3	Amenagement d'un accès au réseau public d'assainissement	Commune	1 500 m²
4	Réalisation d'un aménagement viaire (cheminement doux, passerelle piétonne)	Commune	945 m²
5	Réalisation d'équipements publics (borne incendie, éclairage, etc...)	Commune	2 175 m²
TOTAL			13 525 m²